

Trampolines de loisir

Auteurs:
Fränk Hofer, Markus Buchser

Berne, 2011

Auteurs



Fränk Hofer

Responsable Sport, f.hofer@bpa.ch

Maître de sport diplômé, instituteur, conférencier, responsable de formation chez Swiss Cycling et chef de discipline J+S, président de Swiss Cycling de 2003 à 2007.

Depuis 2007, responsable Sport au bpa. Principaux domaines d'activité: vélo/VTT, sports de neige, développement stratégique de la prévention des accidents dans le sport et coordination avec nos partenaires.



Markus Buchser

Conseiller Habitat / Loisirs / Produits, m.buchser@bpa.ch

Dessinateur en bâtiment, contremaître; actif depuis 1978 dans la construction d'installations sportives, dont 13 ans comme contremaître dans une entreprise de construction de places de sport puis comme chef de chantier dans un service des espaces verts. Depuis 1991, conseiller au bpa pour les questions de sécurité. Principaux domaines d'activité: installations sportives, bains publics, installations de loisirs, revêtements de sol. Membre du comité directeur d'IAKS Suisse (section suisse de l'Association internationale équipements de sport et de loisirs).

Impressum

Editeur	bpa – Bureau de prévention des accidents Case postale 8236 CH-3001 Berne Tél. +41 31 390 22 22 Fax +41 31 390 22 30 info@bpa.ch www.bpa.ch
Auteurs	Fränk Hofer, responsable Sport, bpa Markus Buchser, Conseiller Habitat / Loisirs / Produits, bpa
Collaboration	Monique Cahannes, Regina Münstermann
© bpa 2008	Tous droits réservés; reproduction (photocopie, p. ex.), enregistrement et diffusion autorisés avec mention de la source.

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est employée dans le présent rapport, étant entendu qu'elle comprend aussi les femmes.
Nous vous remercions de votre compréhension.

Sommaire

I. Introduction

1. Type et fréquence des accidents

En Suisse, le trampoline est devenu un engin de jeu et de sport apprécié. La question de savoir s'il est dangereux dépend de la manière dont il est utilisé. Le trampoline est aussi bien une discipline sportive qu'un jeu.

Comme discipline sportive, le trampoline n'est pratiqué que sous la direction d'entraîneurs dûment formés (pour la sécurité, la présence de deux personnes sur les côtés est obligatoire). Les entraîneurs savent comment monter et utiliser les trampolines de manière sûre.

La situation est totalement différente lorsqu'il est utilisé comme jeu. Là, les accidents se soldent souvent par des blessures graves. Les trampolines montés dans des jardins peuvent aussi être utilisés par des personnes non autorisées ou ne disposant pas des connaissances nécessaires. Des données statistiques provenant des Etats-Unis révèlent que, dans ce pays, en 2001, plus de 90 000 personnes ont été blessées en faisant du trampoline, et ce surtout dans des jardins privés. La plupart des accidents concernaient des jeunes entre 6 et 14 ans. Le taux de blessures en Suisse n'est pas connu. Du fait que de nos jours, les trampolines sont surtout achetés comme engins de loisirs et montés dans les jardins, il faut, pour prévenir les accidents, respecter un certain nombre de points importants.

2. Causes des accidents

- Sauts dangereux
- Heurter ou tomber sur une autre personne sur le trampoline (75 % des accidents)
- La personne la plus légère a un risque d'accident cinq fois supérieur à celui de la personne la plus lourde
- Se faire éjecter du trampoline par les sauts d'un autre utilisateur
- Atterrissage maladroit ou violent sur le trampoline

- Tomber du trampoline et atterrir sur un sol ou un objet dur
- Contact avec les ressorts ou le cadre du trampoline
- Sauter du trampoline sur un sol dur au lieu d'en descendre

Toutes les parties du corps peuvent subir des blessures, et particulièrement la nuque, les bras, les jambes, la tête et le visage. Les blessures de trampoline les plus graves touchent la tête et la nuque. Les enfants de moins de 6 ans ont un risque d'accident très élevé.

Illustration 1

Un seul utilisateur à la fois. Danger de collision lorsque deux personnes ou plus utilisent le trampoline. La personne la plus légère a un risque d'accident cinq fois plus élevé.



II. Conseils

1. Conseils pour l'achat

- Afin d'éviter que les enfants tombent du trampoline ou sur son cadre, il faut absolument acheter des trampolines munis de filets de sécurité (ill. 2). Ces filets forment une sorte de «cage» autour du trampoline.
- Un filet peut donner un faux sentiment de sécurité et inciter à faire des sauts dangereux. Il ne doit donc jamais remplacer un comportement prudent.
- La couverture du cadre ne doit pas glisser.
- Davantage de sécurité peut être atteinte au moyen d'un filet de sécurité (jupe de protection)

tection) solidement fixé entre le cadre du trampoline et le sol (ill. 3). Ce dispositif permet d'éviter que les enfants rampent sous l'engin.

- N'acheter que des trampolines dont les ressorts ou les élastiques ainsi que le cadre métallique sont complètement recouverts (coussins de protection).

Illustration 2
Trampoline avec filet de sécurité



Illustration 3
Trampoline avec filet de sécurité entre le cadre et le sol



2. Conseils pour le montage

- Monter le trampoline sur une surface plane et non sur un sol dur (risque de glissement) comme dalles en béton, pavés d'assemblage, revêtement bitumineux, etc. Sont appropriés: les surfaces herbeuses, les pelouses ou les sols qui amortissent les chocs.
- En ce qui concerne l'espace libre à laisser autour du trampoline, veuillez vous conformer aux instructions du fabricant.
- Aucun objet dur, à arêtes vives, branches, câbles électriques, murs, clôtures, engins de jeux, etc. ne doit se trouver dans un rayon de 2,5 m du trampoline.
- Les trampolines partiellement enterrés offrent plus de sécurité. Ils doivent être montés de manière à ce que la surface de saut affleure les surfaces avoisinantes.
- Il faut empêcher l'utilisation non autorisée de trampolines situés dans des espaces publics et quelquefois aussi dans des espaces privés (au moyen d'une clôture, par ex.).
- Les aides à l'escalade doivent être prosrites. Les enfants incapables de monter seuls sur un trampoline ne doivent pas être laissés sans surveillance.
- Le trampoline doit être solidement fixé afin de pouvoir résister à de forts coups de vent.

Illustration 4
L'enfant monte sur le trampoline sans aide à l'escalade.



3. Conseils pour une utilisation sûre

- Le trampoline doit être utilisé par une seule personne à la fois! Si plusieurs personnes s’y trouvent simultanément, il se peut que, par inadvertance, des collisions se produisent et que ces dernières aient de graves conséquences, particulièrement au niveau de la tête et de la nuque. De plus, il y a aussi le risque que des utilisateurs soient éjectés («rebounding»).
- Du fait de leurs capacités motrices insuffisamment développées, les enfants de moins de 6 ans ne feront pas de trampoline.
- Les enfants doivent être surveillés par des adultes. Il faut toutefois être conscient que surveillance ne rime pas avec sécurité absolue!
- Exercer les sauts d'arrêt.
- Avant de faire des sauts, il faut enlever tous les objets durs et tranchants comme montres, bijoux, piercing, etc.
- Ne sauter que pieds nus ou avec des chaussures de gymnastique ou des tennis à fines semelles. Avec des chaussures Avec des chaussures de ville à semelles dures, on risque de se fouler le pied en atterrissant. Ne pas sauter en chaussettes!
- Si la toile de saut est en filet, ne pas sauter pieds nus car il y a risque de blessures aux orteils.
- Ne jamais sauter à terre depuis le trampoline, mais toujours grimper dessus et en redescendre de la même manière. Ne pas sauter du trampoline sur d’autres objets et ne pas sauter depuis des objets sur le trampoline.
- Afin de toujours garder le contrôle, la hauteur des sauts sera fonction de ses propres capacités qu’il s’agit d’évaluer avec lucidité! Autrement, l’utilisateur risque d’atterrir dans des positions indésirables et potentiellement dangereuses (sur la tête, par ex.). Un signe de perte de contrôle qui ne trompe pas: l’utilisateur agite les bras dans tous les sens!
- Ne jamais ramper sous la toile de saut, car elle se dilate vers le bas sous l’effet des sauts.

- Les utilisateurs seront avertis des mesures de sécurité à prendre au moyen de pictogrammes. Ces derniers doivent être bien visibles.

Illustration 5

Pictogrammes: Un seul utilisateur à la fois / Filet de sécurité / Surveillance par un adulte / Sauts périlleux interdits / Pas de trampoline sous un obstacle. A télécharger sur www.bpa.ch



Source: bpa

4. Maintenance et entretien

Un contrôle régulier des trampolines est non seulement une question de responsabilité tout court, mais aussi de responsabilité juridique. Pour les trampolines accessibles au public, il est recommandé d'établir un cahier des charges à l'attention de la personne/organisation responsable des contrôles, de la maintenance et des réparations.

Il faut régulièrement vérifier si des parties du trampoline sont usées, trop sollicitées ou manquantes. Les défauts suivants augmentent les risques de blessures:

- trous ou déchirures dans la toile de saut,
- toile de saut affaissée,
- couture défectueuse ou toute autre usure de la toile de saut,
- cadre partiellement fléchi ou cassé,
- ressorts cassés, manquants ou abîmés,
- protège-cadre abîmé, manquant ou insuffisant,
- parties du cadre, des ressorts ou de la toile de saut proéminentes

III. Responsabilité

La personne qui installe un trampoline de loisirs est responsable de son montage, de son entretien et de sa maintenance. Des contrôles réguliers sont indispensables – non seulement pour prévenir les accidents mais aussi pour minimiser le risque de devoir répondre civilement ou pénalement en cas d'accident.

Un panneau indicateur (par ex., Utilisation interdite. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident) ne suffit pas. Il vaut mieux clôturer le terrain. Ainsi, les personnes non autorisées n'y ont pas accès.

Les sources d'accidents ou de litiges juridiques possibles sont non seulement un montage inadéquat ou un défaut de maintenance, mais une utilisation erronée peut aussi jouer un rôle. La surveillance incombe non seulement à ceux qui installent le trampoline, mais aussi aux répondants des enfants. Par principe, les adultes doivent apprendre aux enfants à utiliser le trampoline et les surveiller.

En fin de compte, après un accident de trampoline, la responsabilité civile et/ou pénale dépend toujours des circonstances concrètes de chaque cas et le dernier mot revient au tribunal.

IV. Normes

Il n'existe pas (encore) de normes de sécurité pour les trampolines de loisir destinés aux jardins privés. Les trampolines d'entraînement et de compétition font partie des agrès et sont décrits dans la norme suisse SN EN 13219 «Matériel de gymnastique - Trampolines - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai».